



METAL AQUITAINE

Page 4
Reportage au
coeur de l'usine



CCAS Page 8

Bénéficiez de
la mutuelle
communale



NUMÉRIQUE Page 10

Découvrez le
nouveau site
Internet de la
ville



SERVICES ET HORAIRES DE VOTRE MAIRIE

Accueil 05 53 49 59 69

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30/Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

État Civil 05 53 49 59 71

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30/Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

Affaires Scolaires 05 53 49 59 76

Lundi au Vendredi 9h30-12h et 13h30-16h30/Mercredi 8h-12h

Élections 05 53 49 59 72

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30/Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

Service Social 05 53 49 59 79

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30/Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

Aide aux personnes isolées 05 53 49 59 65

Lundi au Jeudi 14h-17h30/Vendredi 14h-16h30

Service Communication 05 53 49 59 89

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30/Vendredi 8h30-12h et 13h30-15h30

Bibliothèque 05 53 49 59 73

Lundi 14h-16h/Mardi et Mercredi 9h-12h et 13h30-17h30

Vendredi 9h-12h et 13h 30-16h30/Samedi 10h-12h

Fermée le jeudi toute la journée

Service Comptabilité 05 53 49 59 77

Lundi, Mardi et Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h

Mercredi 8h-12h/Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

Service Technique 05 53 49 59 66

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30/Vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30

Service Urbanisme 05 53 49 59 88

Lundi au Jeudi 9h-12h et 13h30-17h30/Vendredi 9h-12h

Réservations Salles 05 53 49 59 66

Lundi au Jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30/Vendredi 8h-12h et 13h30-16h30

Police Municipale 09 61 35 85 10

Lundi au Jeudi 8h-12h et 13h30-17h30/Vendredi 8h-11h

Pour obtenir un rendez-vous auprès de M. le Député-Maire, prenez contact avec l'accueil de la mairie.



www.fumel-fr.com

PERMANENCES À LA MAIRIE :

Pact Habitat : le 4^{ème} mercredi du mois de 13h30 à 15h - sur rendez-vous au 05 53 77 35 01.

Point d'Accès au droit : les premiers et derniers jeudis du mois - sur rendez-vous au 05 53 46 59 79 ou au 05 53 49 59 65.

PERMANENCES AU CENTRE D'ACCUEIL MUNICIPAL (ANCIEN LYCÉE) :

- **CARSAT** : le mercredi - sur rendez-vous au 3960

- **CICAS** : 2^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois - sur rendez-vous au 0 820 200 1989

- **SOS surendettement** : tous les jeudis de 16h à 19h sur rendez-vous au 05 53 49 30 11

- **Point Relais Addictions** : tous les mardis de 18h à 20h - renseignements au 05 53 96 56 45

S o m m a i r e

4 METAL AQUITAINE

>> Interview du nouveau directeur / Reportage au coeur de l'usine

8 CCAS

>> Le Point Relais Addictions / Ma Commune, Ma Santé / La Semaine Bleue

10 NUMÉRIQUE

>> Le nouveau site Internet de la ville

11 SÉCURITÉ

>> Chiens et chats : les droits et devoirs des maîtres

12 TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS

14 COMMERCES

>> Disparition des pré-enseignes / Accessibilité des commerces

16 VIE DES ASSOCIATIONS

18 BONAGUIL

>> 4 raisons de venir (re) découvrir le château

19 BRÈVES

20 TRIBUNE

22 ETAT-CIVIL

23 ZOOM

Bulletin municipal « Fumel, Ville à Vivre »

2^{ème} semestre 2015

Rédigé par les services de la Mairie de Fumel

Edité en 3 000 exemplaires

Directeur de la publication : Jean-Louis COSTES

Crédit photos - Conception graphique :

Service Communication

Impression : Imprimerie de Blayac

édito

Chères Fuméloises, chers Fumélois,

Présider aux destinées d'une collectivité, c'est être toujours en mouvement. Un mouvement initié par les habituels bilans et perspectives que nous pouvons chacun faire, de notre côté, à l'approche d'une année qui s'achève.

L'engagement que nous avons pris auprès de vous en mars 2014 avec notre projet « Fumel, horizon 2020 » est le fruit d'une longue réflexion qui prend en compte les évolutions de notre territoire et les attentes de chacun afin de faire de notre commune, une commune en phase avec son temps.

Modeler le visage de Fumel en 2020, c'est accepter la fin de l'âge d'or de l'industrie sur notre territoire tout en continuant à se battre pour qu'elle demeure la plus active possible ; modeler le visage de Fumel en 2020, c'est comprendre le déplacement des activités commerciales et y apporter une réponse appropriée ; modeler le visage de Fumel en 2020, c'est prendre en compte à la fois les attentes d'une population largement ancrée dans notre territoire et celles des nouveaux arrivants. Autrement dit, la feuille de route que nous avons dressée doit aussi bien accompagner les changements inhérents à nos territoires ruraux qu'offrir des contreparties pour maintenir un nécessaire équilibre à chacun.

L'Avenue de l'usine est très certainement l'exemple le plus frappant de notre projet. Alors que cette artère principale de notre ville tendait à perdre de son attractivité, nous avons fait le choix de la redynamiser par divers moyens. Tout d'abord, et n'en déplaise à certains, nous nous sommes battus pour que le site de MétalTemple Aquitaine, aujourd'hui rebaptisé MétalAquitaine, ait de nouveau un avenir. En facilitant la reprise du site par Francis Pozas et Alain Royer, nous avons sécurisé 44 emplois. Le travail des nouveaux repreneurs laisse augurer de bonnes perspectives puisque l'usine pourrait compter 60 salariés d'ici l'année prochaine et peut-être une centaine dans plusieurs années.

L'installation de la nouvelle caserne des sapeurs pompiers, le déplacement du service urbanisme avec le pôle économique, la transformation de l'ancienne école du Chemin rouge en pôle petite enfance sont le signe d'une volonté de multiplier les activités sur cette avenue. Dans le prolongement de la création de la Voie verte qui traverse notre ville et longe cette avenue de l'usine, nous avons également lancé le nettoyage du Crassier pour créer un nouvel espace de vie.

Ce signal fort envoyé à la partie basse de Fumel montre notre volonté, en liaison avec Fumel-Communauté, de tout mettre en œuvre pour susciter une nouvelle dynamique sur cette artère qui doit se présenter comme le pendant de celle créée sur la rocade. Elle doit également conduire, par ricochet, à maintenir et développer l'activité commerciale sur la partie haute de la ville.

C'est dans cet esprit volontariste que s'inscrit notre politique à la fois économique et sociale. Dans l'attente de voir ces actions, relevant aussi bien de l'urbanisme que du tourisme, porter leurs fruits, nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année sur ce territoire que nous aimons tant.



Jean-Louis COSTES
Maire de Fumel
Député de Lot-et-Garonne

MetalAquitaine

Métal Temple Aquitaine, sa liquidation, son occupation et son rachat ont fait la Une de l'actualité au début de l'année 2015. Au mois d'avril, le calme était revenu dans ce qui est maintenant MetalAquitaine. Quelques mois après la reprise du travail, qu'est-ce qui a changé ? Quelles sont les perspectives d'avenir de l'usine historique de Fumel ?

INTERVIEW DE FRANCIS POZAS, NOUVEAU DIRIGEANT DE L'USINE

Ingénieur de formation, Francis POZAS a travaillé dans le monde entier à la restructuration et au développement d'entreprises en difficulté. A 63 ans, il se fixe comme objectif, avec Alain ROYER, commercial, de relancer l'usine de Fumel, aujourd'hui MetalAquitaine.

Pourquoi avez-vous repris Metal Temple Aquitaine ?

«J'ai fait une première intervention à l'usine de Fumel en 2002, en temps que consultant. Entre 2006 et 2009, j'ai été directeur industriel du site, pendant les périodes de redressement judiciaire.

Début 2015, lorsqu'on a commencé à chercher un repreneur pour l'usine, j'étais tout désigné. J'ai été encouragé à y réfléchir par mon entourage et mes connaissances, et j'ai accepté parce que je crois vraiment en l'avenir de cette entreprise.»

L'activité a repris en avril 2015. Quelle est la situation aujourd'hui ?

«MetalAquitaine emploie 44 salariés, répartis entre la fonderie, le traitement thermique, l'usinage et le management. Nous avons réussi à récupérer tous les clients aciers et chemises industrielles de début 2015 et quelques clients perdus au cours des 2 dernières années. »

Quels sont les premiers changements que vous avez apportés ?

«Nous proposons un nouveau produit : les rouleaux pleins pour les tables de laminage.



F. POZAS, repreneur de l'usine de Fumel.

Nous avons une première commande. Pour cela, nous avons investi 150 000€ dans une nouvelle coquille (sorte de moule, ndr).

Nous avons également commencé la restructuration en interne pour optimiser à la fois l'espace et le personnel : les ouvriers sont plus polyvalents et nous réorganisons progressivement les bâtiments. Par exemple, le laboratoire a été rapproché de la fonderie d'acier, et la direction a quitté le grand bâtiment de l'entrée pour un bungalow, plus central. Aujourd'hui, seuls 20% des bâtiments sont encore utilisés !

L'atmosphère a bien changé. Une bonne équipe est en place, composée de personnes conscientes de travailler dans une PME (Petites et Moyennes Entreprises) et attachées à leur entreprise.»

Quels sont vos objectifs pour les prochaines années ?

« En 2015, nous avons stabilisé l'entreprise. En 2016, on recommence à la développer.

Nous allons placer l'entreprise sur des marchés

de niches prometteurs, comme les rouleaux pleins et le drainage. Nous allons également travailler à récupérer notre client historique Caterpillar, au moins en partie.

Le gros challenge sera de commencer à rattraper le retard d'investissement. Nous avons commencé à remoderniser les outils de production, mais il reste encore beaucoup de travail.

Enfin, nous préparons un plan important de formation afin de développer les compétences des ouvriers, non seulement pour l'entreprise, mais aussi pour assurer leur avenir.»

Quelles sont les perspectives d'avenir de MetalAquitaine ?

«L'usine ne sera plus jamais l'employeur qu'elle a été. Aujourd'hui, elle est, et, restera une PME. Si nous arrivons à prendre des parts de marchés dans les niches choisies, on pourrait passer à 60 employés en 2017 et à une centaine à long terme.

Et dans quelques années, si les salariés de l'entreprise le veulent et le souhaitent, on pourrait leur laisser les rênes de l'usine.»

Vue de l'usine de Fumel et du barrage hydro-électrique dans les années 60. On y voit clairement les hauts-fourneaux et leurs cheminées, disparus depuis 1989.

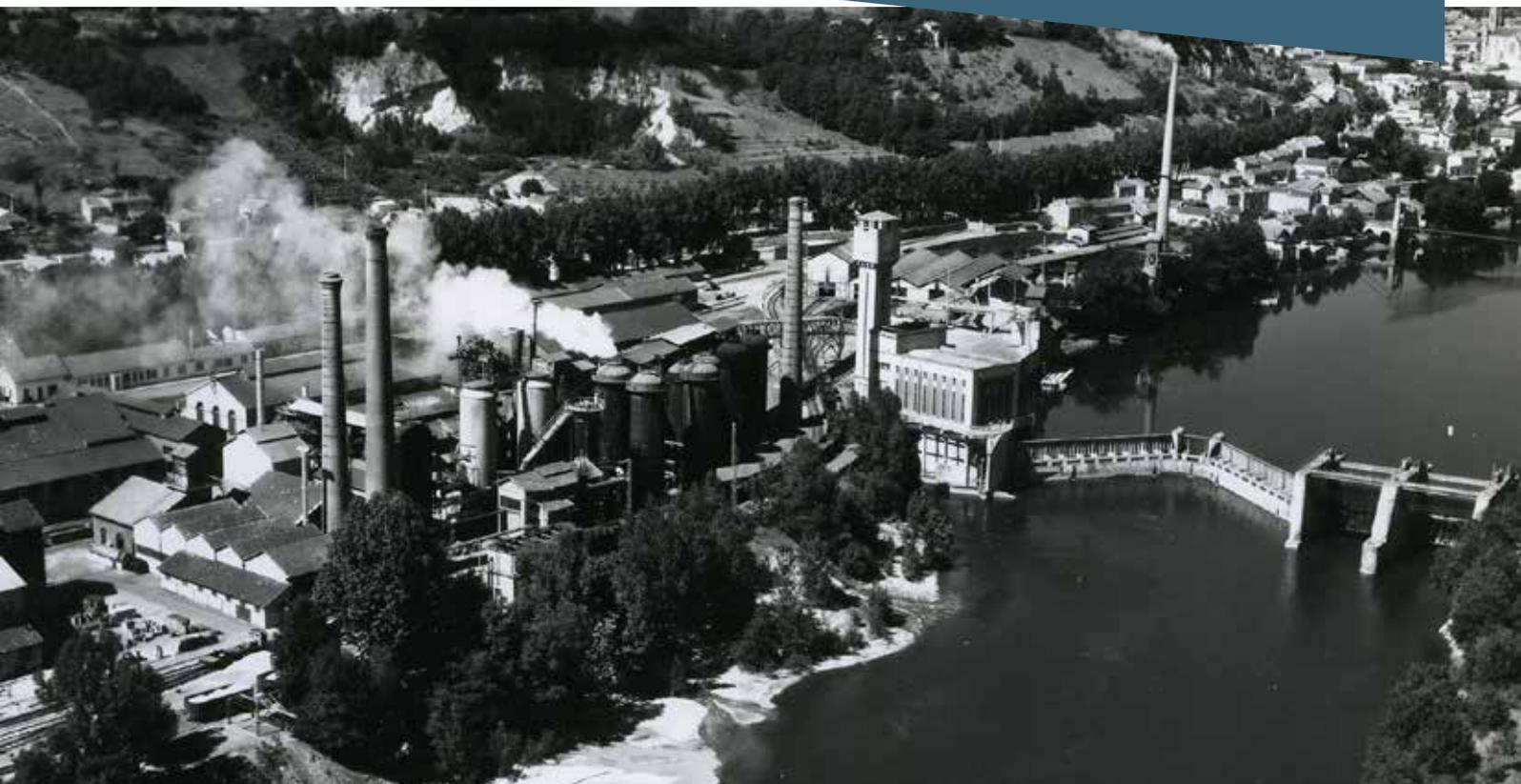
RAPPEL CHRONOLOGIQUE

L'usine de Fumel est créée en 1847 par la Société Benoist d'Azy, Drouillard, Léon Vallès et Cie. En 1856, elle est rachetée par la Cie des Chemins de Fer Paris-Orléans pour produire du matériel pour voies ferrées.

En 1874, elle connaît un développement considérable lorsqu'elle est rachetée par la Société Métallurgique du Périgord à la Société de la Vienne, propriétaire depuis 1864. L'entreprise emploie 1200 personnes en 1903 et a diversifié sa production : tuyaux, bornes fontaines, plaques d'égouts ... En 1870, la machine de Watt, toujours présente sur le site, est installée.

L'usine prend un nouvel essor en 1933 grâce à des accords passés avec la Société des Fonderies de Pont-à-Mousson (PAM). Le barrage hydro-électrique est construit au début de la seconde guerre mondiale. En 1970, lorsque PAM fusionne avec Saint Gobain, l'usine emploie directement et indirectement près de 5000 personnes.

Au début des années 80, le déclin s'amorce avec les effets de la crise sidérurgique du bassin lorrain. En 1988, PAM vend l'usine qui devient la Société Aquitaine de Fonderie Automobile (SADEFA). Entre 1990 et 2009, elle passe entre les mains de plusieurs repreneurs avant de devenir Metaltemple Aquitaine. Elle est rachetée début 2015 par Francis POZAS et Alain ROYER.





Chaque pièce est composée d'un alliage de métaux et d'éléments chimiques précis. Ce mélange détermine ses caractéristiques futures: solidité, résistance à la corrosion ... Pour s'incorporer les uns aux autres, les éléments doivent être portés à plus de 1000°C dans un four (photo à gauche). Une fois la composition vérifiée au laboratoire,

LA FONDERIE

LE TRAITEMENT THERMIQUE

Certaines pièces subissent, directement après la fonte ou après l'usinage, un traitement thermique. Il consiste à chauffer puis refroidir la pièce selon des cycles et des procédés déterminés. Par exemple, la pièce peut soit refroidir à l'air libre (ci-dessous à gauche) ou être plongée dans de l'eau (ci-dessous à droite).

Le traitement thermique permet d'améliorer certaines caractéristiques mécaniques comme la dureté, la ductilité, la limite d'élasticité ...



LE LABORATOIRE

Chaque pièce y est contrôlée à deux moments précis :

- avant que la fonte ne soit coulée dans le moule, afin de vérifier sa composition chimique ;
- après son traitement thermique ou avant son usage pour contrôler sa résistance.

Les étapes d'une pi

la fonte est transportée puis versée dans un moule (photo ci-dessous).
Il s'agit ici d'un moulage par centrifugation : le moule (photo à droite) effectue une rotation autour d'un axe horizontal afin que le métal acquière des propriétés physiques supplémentaires par rapport à une coulée classique : grande homogénéité, solidification plus rapide ...

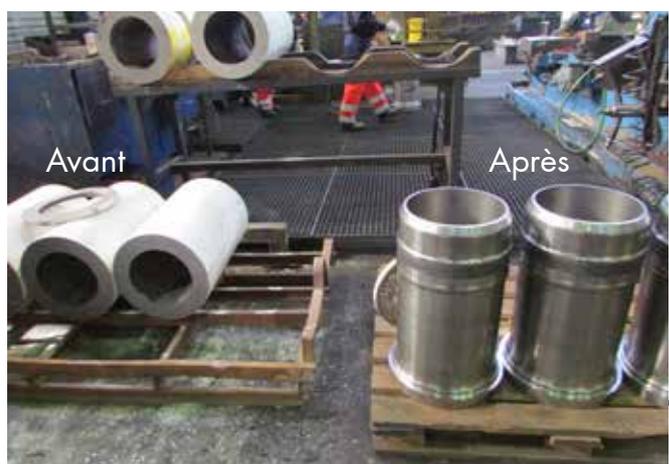


L'USINAGE

Le principe de l'usinage est d'enlever de la matière pour donner à la pièce brute la forme et les dimensions voulues (photos ci-dessous). Les pièces sont ensuite directement vendues ou envoyées au traitement thermique.



de fabrication
èce en fonte



CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

INAUGURATION D'UN POINT RELAIS ADDICTIONS

Depuis le mois d'octobre, le Point Relais Addictions, fruit de la collaboration entre l'association Soif de Vie 47 et le CCAS de Fumel, anime un groupe de parole tous les mardis soirs au Centre d'Accueil Municipal.



Les représentants de Soif de Vie 47 et du CCAS de Fumel lors de l'inauguration.

Depuis 2007, l'association Soif de Vie 47, basée à Agen, a pour objectif de «prévenir la maladie de l'alcoolisme, d'accompagner le malade et sa famille pour permettre sa réhabilitation individuelle et sociale».

Apolitique, laïque et locale, Soif de Vie 47 propose des groupes de parole à destination des malades et de leurs familles, animés par des adhérents et des abstinents libérés. Les malades peuvent également être suivis individuellement pour accomplir différentes démarches et être orientés.

Permanences : tous les mardis de 18h à 20h30, salle 17 du Centre d'Accueil Municipal

Contact : Soif de Vie 47
Tél. : 05 53 96 56 45
Mail : soifdevie47000@gmail.com

MA COMMUNE, MA SANTÉ

Tous les Fumélois, demandeurs d'emploi, agriculteurs, seniors, commerçants (...) peuvent bénéficier d'une complémentaire santé à moindre coût.

Pour cela, le CCAS a signé une convention avec l'association d'assurés à but non lucratif ACTIOM, afin d'intégrer le dispositif «Ma Commune, Ma Santé».



Signature de la convention entre le CCAS et l'association ACTIOM.

ACTIOM négocie les tarifs auprès des assureurs et des mutuelles au nom de ses adhérents, permettant ainsi à des particuliers de bénéficier de tarifs attractifs, grâce au principe de mutualisation des risques.

Les administrés profitent des mêmes avantages, quels que soient leur situation personnelle et leur passé médical.

La première réunion publique d'information a eu lieu vendredi 30 octobre. Pour connaître les prochaines permanences d'ACTIOM, contactez le CCAS de Fumel au 05 53 49 59 79.

En savoir plus :

Contactez ACTIOM au 05 64 10 00 48 ou consultez leur site Internet www.macommunemasante.org

LA SEMAINE BLEUE

Lancée en 1951, la Semaine Bleue est la semaine nationale des retraités et des personnes âgées. Chaque année, des animations leurs sont tout spécialement proposées par le CCAS, en collaboration avec le «Club des 3 Vallées».

UNE PROMENADE À BORD DE LA GABARRE

Vendredi 9 octobre, le soleil était au rendez-vous pour accompagner nos aînés sur le Lot. Ils ont découvert la richesse de nos berges en compagnie de Françoise LANDREAU, guide conférencier à l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot. Un goûter leur a ensuite été offert par le CCAS dans les jardins de la Mairie.

A LA MAISON DE RETRAITE

17 résidents de la Maison de Retraite de Fumel ont été accueillis mardi 13 octobre au foyer du 3^{ème} âge, pour déjeuner. Après le repas, ils ont profité d'une animation musicale et ont chacun reçu en cadeau une plante ou des gourmandises.

UN REPAS POUR TOUS NOS AÎNÉS

Aînés, élus de la mairie et du CCAS et cadres de l'hôpital de Fumel se sont retrouvés mercredi 14 octobre pour déjeuner ensemble au Centre Culturel Paul MAUVEZIN.

Une plante fleurie a été offerte par le CCAS à chaque dame et une bouteille de vin aux messieurs. Le repas s'est terminé avec l'orchestre Mélodie, qui n'a pas manqué de faire danser nos aînés.

LE NOUVEAU MINIBUS

Le CCAS a fait l'acquisition d'un minibus «Master Combi» pour transporter nos aînés désirant prendre leur repas ou profiter d'activités au foyer du 3^{ème} âge.

Le mercredi midi, il assure le transport des enfants des écoles maternelle et primaire vers le centre de loisirs de Monsempron-Libos.

A l'avenir, il pourra également être missionné en interne pour d'autres événements à caractère social.



Vendredi 9 octobre : promenade à bord de la gabarre fuméloise



Mercredi 14 octobre : repas au Centre Culturel.



Mercredi 14 octobre : l'orchestre Mélodie a animé l'après-midi.



numérique

Dès le 1er janvier, venez découvrir le nouveau site de la ville sur www.mairiedefumel.fr. Élaboré avec un budget maîtrisé (3000€ TTC), il offre de nouvelles fonctionnalités : affichage sur tous les supports (mobiles, tablettes ...), ajout des modules actualités et agenda, amélioration des démarches en ligne ...

Mairie de Fumel Place du Château T. 05 53 49 59 69

VOTRE VILLE	VOTRE MAIRIE	VOS DEMARCHES	VIE SCOLAIRE	SOCIAL	SPORT ET LOISIRS	CULTURE & PATRIMOINE
<ul style="list-style-type: none"> Histoire & patrimoine En chiffres Environnement Visiter Bonaguil Plan Agenda 	<ul style="list-style-type: none"> Les élus Nouveaux fuméolois Contacts services Brochures et plaquettes Séance du conseil Bulletin municipal 	<ul style="list-style-type: none"> Etat civil et Nationalité Autres Formalités Elections Déchets et Assainissement Urbanisme Police Municipale Locations de salles et Centre d'hébergement Vous êtes un commerce ou une association. 	<ul style="list-style-type: none"> Inscription Restauration Transports Temps activités périscolaire - TAP Crèches et centres de Loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Famille Séniors Personnes handicapées Les associations Permanences 	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures Les associations 	<ul style="list-style-type: none"> Bonaguil Office de Tourisme Fumel Pavillon 108 Programmation culturelle et école des arts Les associations

FUMEL, VOS DEMARCHES EN 1 CLIC !
La Mairie de Fumel vous informe dans vos démarches

VOS ACTUALITES



Les travaux en cours

L'avenue Léon BLUM est fermée à la circulation jusqu'à mi-novembre en raison ...



ZAC de l'Orée du Bois

30 lots sont mis en vente, d'une superficie allant de 570 à 1355m² et dont le prix ...



Sécheresse des sols

Si votre construction a subi des dommages liés à la sécheresse / réhydratation ...



Opération façades

Le périmètre de l'Opération Façades a été élargi. Il comprend à présent l'avenue ...



ACCÈS RAPIDE

Vos infos en 1 clic !

PLAN D'ACCÈS

BROCHURES ET PLAQUETTES

CONTACTS SERVICES

BULLETIN MUNICIPAL

CONSEILS MUNICIPAUX

MENUS SCOLAIRES

PLAN DE LA VILLE

AGENDA DE VOTRE VILLE

« Novembre 2015 »

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	1	2	3	4	5	6



VISITER LES SITES DE NOS PARTENAIRES



MAIRIE DE FUMEL

Place du Château
47500 Fumel

T. 05 53 49 59 69

✉ accueil@mairiefumel.fr

sécurité

CHIENS ET CHATS : LES DEVOIRS DU MAÎTRE

La possession d'un animal domestique est soumise à un certain nombre d'obligations. Le non-respect de certaines règles peut être à l'origine de tensions entre les individus et entraîner des dépenses importantes pour la collectivité.

L'IDENTIFICATION DES CHIENS ET DES CHATS EST OBLIGATOIRE

Tous les chiens et chats doivent être identifiés, sans exception. Pour cela, le maître doit choisir entre le tatouage ou la puce électronique. Cette dernière est indispensable dans la plupart des pays européens.

Si la vaccination n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée. Les vétérinaires proposent généralement des tarifs réduits pour réaliser à la fois le puçage et la vaccination (comptez pour les deux environ 80€ pour un chien et 100€ pour un chat).

L'amende pour la possession d'un chien ou d'un chat non identifié est de 135€. Elle passe à 750€ en cas de cession à un tiers.

CHIENS ET CHATS ERRANTS : QUE DEVIENNENT-ILS ?

Lorsqu'un chien ou un chat errant est pris en charge par la Police Municipale, il est dans un premier temps transporté à la clinique vétérinaire pour vérifier s'il est pucé.

Si c'est bien le cas, le propriétaire est contacté et invité à récupérer son animal. Il devra s'acquitter d'une amende forfaitaire de 135€ en cas de récidive.

Si l'animal n'est pas identifié, il est confié à la fourrière départementale de Caubeyres. L'animal est photographié et enregistré et ses propriétaires sont recherchés.

Au bout de 8 jours, les animaux dont les maîtres ne se sont pas manifestés, sont confiés à des associations de protection des animaux comme la S.P.A. (Société Protectrice des Animaux) qui les propose à l'adoption. Seuls les animaux malades ou trop vieux sont susceptibles d'être euthanasiés.



Si l'animal n'est pas identifié, il est confié à la fourrière départementale de Caubeyres.

Chaque année, la prise en charge des animaux errants coûte plus de 7 200€ à la mairie.

AUTRES OBLIGATIONS DU MAÎTRE

- Le propriétaire d'un chien ou d'un chat est responsable des nuisances et dégâts causés par son animal : il peut être condamné pour trouble du voisinage en cas de nuisances sonores, et tenu pour responsable si l'animal est à l'origine d'un accident.

- Les chiens dits « dangereux » classés dans les catégories 1 et 2 (Pitbull, Rottweiler ...) doivent être déclarés en mairie. Sur la voie publique, ils sont obligatoirement muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

- L'amende appliquée pour ne pas avoir ramassé les déjections de son animal sur la voie publique est de 35€.

- Tous les animaux de compagnie tenus à l'attache ou enfermés dans un enclos doivent pouvoir accéder en permanence à une niche ou un abri pour se protéger des intempéries.

- Maltraiter son animal est passible de 30 000€ d'amende et de 2 ans de prison pour actes de cruauté. **Les personnes témoins de maltraitance envers un animal sont invitées à contacter la Police Municipale.**

CONTACTS :

Police Municipale :
09 61 35 85 10

Fourrière Départementale (S.I.V.U.):
05 53 79 46 72

Club Canin du Fumelois (dressage) :
05 53 75 17 48

travaux et amé

PLUS DE 60 000€ INVESTIS DANS LES ÉCOLES

➤ 3 classes de Jean JAURÈS et 1 classe de la maternelle du Centre ont été entièrement rénovées : peinture, plafonds, éclairage, menuiseries ... Les travaux d'embellissement ont également porté sur la réfection des sanitaires pour enfants de la maternelle et du mur extérieur de l'école Jean JAURÈS.

➤ A des fins d'économie d'énergie, les parties communes et les classes rénovées de Jean JAURÈS et de la maternelle du Centre ont été isolées et un éclairage led, moins gourmand en électricité, a été installé. La toiture de l'école Jean JAURÈS a été réparée aux endroits fragilisés par les intempéries.

➤ Le parking situé à l'entrée de l'école Jean JAURÈS a été fermé afin de créer un espace sécurisé pour déposer et récupérer les enfants. Un nouveau parking a été aménagé derrière l'école.



Classe de CM1-CM2 à l'école Jean JAURÈS.



Classe de Grande Section à la Maternelle.

80 000€ DE TRAVAUX DE VOIRIE

➤ D'importants travaux ont été réalisés aux abords du château de Fumel : le trottoir reliant la Police Municipale au château a été refait par la mairie pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Fumel-Communauté a pour sa part procédé à la réfection de la chaussée, de la place Georges ESCANDE au petit parking de la mairie.

➤ Les trottoirs du lotissement Pierrou et de certaines zones de l'Orée du Bois ont été regoudronnés.

➤ Les agents municipaux ont renouvelé la peinture de signalisation routière (passages piétons, places de parking...) dans toute la ville.

➤ Les feux du Clos de Bardy ont été remplacés pour des raisons de vétusté. Le dispositif mis en place aujourd'hui sécurise à la fois l'automobiliste et le piéton.

LE CRASSIER

Situé en face de l'usine, le long de la Voie Verte, le crassier servait à déposer les résidus (crasses) des hauts fourneaux. Cette zone de 4 hectares est devenue au fil du temps une décharge sauvage à ciel ouvert. La mairie, après avoir lancé une étude de faisabilité de la réhabilitation, a entamé les travaux de nettoyage du site. Cette opération prendra plusieurs mois avant de pouvoir restituer l'espace aux Fumélois.



Une zone du crassier, avant et après le nettoyage par les agents de la mairie.

naagements

35 000€ DE TRAVAUX AU CENTRE CULTUREL

> Le parking du Centre Culturel Paul MAUVEZIN a été entièrement refait.

> Les toilettes destinées au public ont été entièrement rénovées, et un WC pour Personne à Mobilité Réduite a été ajouté.



Les toilettes du Centre Culturel ont été rénovées.

RÉNOVATION DU GYMNASE

La première tranche des travaux au gymnase du Parc des Sports Henri CAVALLIER est terminée. Elle concernait la réfection du sol, des peintures et des gradins, et l'installation de tapis de protection sur les murs. La deuxième tranche a débuté mi-octobre et concerne la construction d'un hall d'accueil, d'une salle de contrôle anti-dopage, et la rénovation des vestiaires. A terme, ce sont plus de 550 000€ qui auront été investis dans cette salle utilisée par plus de 300 personnes chaque semaine.



La première tranche des travaux est terminée.

OPÉRATION FAÇADES

Fumel comptabilise un grand nombre d'immeubles dont les façades ne sont pas ou peu entretenues. Or, l'aspect des façades conditionne largement l'impression que l'on a de l'espace public et de la ville.

Afin d'inciter les propriétaires à valoriser et entretenir leur patrimoine, la commune a développé une politique d'aide financière à la rénovation des façades.

Le montant de l'aide est fixé à 40% du montant TTC des travaux de rénovation de la façade, plafonné à 3 200€, soit un maximum de 8 000€ de travaux subventionnables.

Pour rappel, l'article L132-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) stipule que «les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté. Les travaux doivent être effectués au moins tous les dix ans, sur l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale».

Le périmètre de l'opération du secteur centre-ville a été étendu en 2015 à la place VOLTAIRE, et sur une portion des avenues de Jean JAURES et de BONAGUIL.

Pour toute autre information : bénéficiaires de l'opération, travaux éligibles, conditions d'attribution de la subvention, démarches... veuillez contacter le service urbanisme de la commune au 05 53 49 59 88.



M. LARUT a bénéficié d'une subvention «Opération Façades», rue Léon JOUHAUX.

commerces

NOUVEAU

Un R' pétillant - 17, rue de la République
Coiffure homme et femme, couleur végétale, ayurvédique, shiatsu crânien
Informations : 05 53 71 43 14



NOUVEAU

Le Fournil de Florimont - Parking de Casino
Boulangerie, pâtisserie, sandwicherie.
Informations : 05 53 75 34 32



NOUVEAU

Proxi - Rue du Barry
Supérette ouverte 7 jours sur 7
de 9h à 22h.
Informations : 06 61 41 27 65



NOUVELLE DEVANTURE

Vival - Rue de la République
Supérette
Informations : 06 84 93 65 70



NOUVEAU

Mc Kaïss - 57, avenue Emile ZOLA
Kebab , paninis, wraps, sandwichs
Informations : 09 73 57 81 55

**DISPARITION DES «PRÉ-ENSEIGNES»**

Depuis le 13 juillet 2015, les panneaux publicitaires de type pré-enseigne («Centre commercial à 2 kilomètres», «Restaurant à 500m direction Périgueux» ...) aux abords de la commune doivent avoir disparu, en application de la loi sur l'environnement « Grenelle II » votée en 2010.



Cette loi s'applique aux villes de moins de 10 000 habitants et a pour objectif de diminuer la pollution visuelle aux abords des communes. Elle concerne les panneaux installés sur le domaine public comme sur des terrains de particuliers.

Le texte prévoit d'éventuelles poursuites pénales et une astreinte de 202,11€ par jour de retard et par dispositif en infraction.

Seules les entreprises « locales » fabriquant et vendant des produits du terroir, les musées et autres structures culturelles ne sont pas concernés par cette nouvelle réglementation.

Dès le mois de janvier 2016, la mairie procédera au retrait des panneaux qui n'auront pas été récupérés par leurs propriétaires.

ACCESSIBILITÉ DES COMMERCES

La loi du 11 février 2005 prévoit que «tous les établissements recevant du public doivent être tels que toute personne puisse y accéder, y circuler et y recevoir les informations qui y sont diffusées, dans les parties ouvertes au public». Cette loi concerne aussi bien les handicapés moteurs, que les parents avec poussette, les personnes déficientes visuelles ...

C'est une obligation pour tous les locaux neufs. Pour les autres, le délai de mise en accessibilité était de dix ans maximum : les travaux devaient être réalisés avant le 27 septembre 2015, une prorogation d'un an pouvant être accordée après demande motivée.



Il existe 3 possibilités de demande de dérogation à ces travaux :

- Impossibilité technique (ex : murs porteurs, dénivelé trop important ...),
- Refus par un architecte des Bâtiments de France de faire des modifications,
- Coût trop important des travaux qui crée une disproportion manifeste vis-à-vis des améliorations apportées.

vie des associ

ANNIVERSAIRES DE JUMELAGE

Fumel, Monsempron-Libos, Saint-Vite, Montayral et Condezaygues fêtaient cette année leurs 40 ans de jumelage avec la ville de Burghausen (Bavière - ALLEMAGNE).

A cette occasion, environ cent vingt personnes, Allemands et Français confondus, se sont retrouvées le 16 juillet au Centre Culturel Paul MAUVEZIN afin de renouveler cet engagement. L'anniversaire a également été fêté à Burghausen où les Fuméolois ont été accueillis du 14 au 22 septembre.



Remise des cadeaux des mairies de Fumel et Monsempron-Libos au Maire de Burghausen.

Le jumelage avec Almoradi et Algorfa (Valence - ESPAGNE), fêtait, lui, ses 23 ans. Une quarantaine de Français, élus et adhérents à l'association Vega Baja, ont été invités à passer quelques jours dans ces villes au mois de juillet. Les espagnols viendront l'an prochain.



Réception des élus français et des membres de Vega Baja par le maire Jaime PEREZ.

PAVILLON 108 : CUISINE RÉNOVÉE

La mairie de Fumel et l'association After Before ont travaillé ensemble pour remettre en état la cuisine du Pavillon 108.

La mairie a remis l'électricité et la plomberie aux normes, refait le carrelage et les menuiseries, et installé un plan de travail en inox. After Before a renouvelé le matériel électroménager, a investi dans un piano de cuisson, et rafraîchi les peintures du local.

Ces travaux entrepris par la mairie ont pour but de soutenir l'action culturelle de l'association After Before. Ils doivent permettre au Pavillon 108 de mieux accueillir les artistes, et notamment de développer les résidences d'artistes.



La nouvelle cuisine du Pavillon 108.

NE MANQUEZ PAS :

SAMEDI 19 DÉCEMBRE À 21H AU PAVILLON 108
«LE PÈRE NOËL EST UN ROCKEUR»

Soirée au profit des associations caritatives du Fuméolois avec les groupes locaux :

- Rose Béton
- Détrit & the Destroyers
- Maurice Cooker
- HS
- La Guêpe Ecrasée

Entrée : un jouet neuf
 Infos : 05 53 36 02 83



ations

COMPAGNONNAGE

Dimanche 18 octobre, 18 Compagnons du Tour de France se sont réunis à Fumel pour la Fête de la Cayenne. Cette cérémonie a lieu tous les 2 ans et est l'occasion d'accueillir les nouveaux Aspirants et Compagnons. Cette année, Jean-Marie CONGES, Aspirant pâtissier depuis 1 an a été reçu Compagnon par ses pairs. Il a été jugé sur son oeuvre «La Mère et les Compagnons de la Cayenne de Fumel». Cette pièce artistique en sucre représente notamment tous les outils des corps de métiers présents dans la Cayenne de Fumel : cuisinier, dinandier, pâtissier, carreleur, tailleur de pierres, charpentier et serrurier.

Le Compagnonnage est le prolongement d'une méthode d'enseignement technique et philosophique dont les principes remontent aux origines des métiers. De Sociétaire, l'apprenti devient Aspirant puis Compagnon lorsqu'il présente son chef d'oeuvre, au terme de plusieurs années de travail et d'études dans toute la France.

La Cayenne de Fumel a vu le jour en 1895. Les chefs d'oeuvres de Compagnons Fumelois d'hier et d'aujourd'hui sont exposés rue WALDECK-ROUSSEAU. Pour les voir, vous pouvez contacter Bruno BENNE, Président de la Cayenne de Fumel, au 06 12 38 92 12.



J.M. CONGES (3^{ème} en partant de la gauche) est devenu Compagnon le 18 octobre.



Les oeuvres des Compagnons exposées à la Cayenne de Fumel.

LOISIRS EN FÊTE

Loisirs en Fête a eu lieu samedi 12 septembre 2015 au Parc des Sports Henri CAVALLIER. Plus de 45 associations étaient présentes malgré une météo maussade. Elles se sont adaptées afin de satisfaire le public : les démonstrations de danse ont eu lieu dans la salle ménagère et non sur la scène prévue à l'extérieur et certaines activités ont dû être annulées ou déplacées en raison de la pluie. Si le public n'était pas au rendez-vous le matin, l'après-midi plus clément a permis à de nombreuses familles de découvrir les activités proposées. Plus de 70 enfants ont participé au parcours de découverte mis en place par la mairie et sont repartis avec leur médaille.



La famille AVANZATO lors de Loisirs en Fête le 12 septembre 2015.

Bonaguil

Le jardin médiéval

Le jardin d'inspiration médiévale est composé de 4 carrés : le premier est réservé aux fleurs ; le deuxième est dédié aux plantes médicinales ; le troisième est composé des plantes textiles et tinctoriales ; dans le dernier poussent les légumes anciens.



Le pont-levis

Restitué en partie grâce aux dons de particuliers et d'entreprises locales, le pont-levis permet aux visiteurs de comprendre un élément essentiel du système de défense de Bonaguil : l'imperméabilité des différentes parties du château en cas d'attaque.



4 raisons
de venir
(re)découvrir
Bonaguil



L'escalier sud

Un escalier en métal est venu remplacer celui, en pierre, détruit au 18^{ème} siècle. Il relie la partie haute du château (cour d'Honneur) à la partie basse (grotte). Il permettra à l'équipe du château de proposer, à partir du printemps 2016, un nouveau parcours de visite, plus court.

Le fournil

Le fournil était le lieu de confection du pain, des tourtes et des gâteaux. Les travaux, en cours jusqu'à la fin décembre, lui permettront de fonctionner à nouveau. A terme, des animations autour de cet élément essentiel des habitudes alimentaires du Moyen-Âge seront proposées au public.

Avec ce magazine : une entrée pour 2 personnes pour venir (re)découvrir le château de Bonaguil !

brèves



Organisation d'exposition

Les galeries du château de Fumel peuvent être louées par un particulier ou un groupe pour organiser une exposition artistique. Pour plus de renseignements, contacter le service technique de la mairie : 05 53 49 59 66



Marché de Noël

L'association des commerçants de Florimont organise son Marché de Noël samedi 5 décembre sur le parking de Casino.



Sécheresse des sols

Si votre construction a subi des dommages liés à la sécheresse / réhydratation des sols, survenus depuis le 1er janvier 2014, veuillez vous signaler au Service Urbanisme de la Mairie de Fumel.

05 53 49 59 88



Carnaval

Le carnaval de Fumel, organisé par les associations de parents d'élèves, aura lieu samedi 19 mars 2016.



Élections

Les élections régionales sont fixées au dimanche 6 décembre 2015 (date du 1er tour) et au dimanche 13 décembre 2015 (date du second tour).



Tranquillité vacances

Avant de partir en vacances, n'oubliez pas de remplir le formulaire «Tranquillité Vacances» auprès de la police municipale afin que votre domicile soit inclu dans leurs rondes quotidiennes. (En partenariat avec la gendarmerie.)

09 61 35 85 10



Détecteurs de fumée

Pour rappel, les détecteurs de fumée sont obligatoires dans tous les lieux d'habitation depuis le 9 mars 2015.



Les 47 km du 47

La randonnée aura lieu dimanche 17 avril au départ du Parc des Sports Henri CAVALLIER. Les tickets de route pourront être récupérés la veille sous les arcades du château de Fumel.

05 53 48 03 41

tribune



Brigitte BAYLE



Gilles DAUBAS



M-Hélène BORSATO



William BOUCHAREL



Jacqueline DEBORD

Lors du Conseil Municipal du 25/09, comme à chaque Conseil Municipal depuis le début de notre mandat, nous n'avons pas approuvé le compte-rendu de la séance précédente. La raison est simple, nous souhaitons que nos interventions soient intégralement retranscrites, à notre demande, afin que la démocratie soit respectée. Nous essayons un refus systématique pour raison technique non justifié à nos yeux.

Motion des Maires

Nous avons voté CONTRE car si l'on peut constater une dégradation des finances locales, la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat ne pèse pas de la même manière sur le budget des Communes. Cette DGF est très inégalitaire et nécessite une simplification. Cela sera fait en 2016 et 69% des petites communes verront cette dotation augmenter ! Pour Fumel : DGF 2015 : 1 040 631 € - DGF 2016 : 1 116 610 € soit plus 7% (source Le Monde du 2/11). Les chiffres sont là et doivent moduler les cris d'orfraie de certains qui ne sont en réalité poussés qu'à des fins politiques à l'approche d'échéances électorales.

Nous attendons le débat d'orientation budgétaire (DOB) pour mesurer les efforts entrepris par la Commune pour diminuer les dépenses de fonctionnement, et pour juger de la pertinence des investissements prévus.

Projet Éducatif Territorial (PEDT) 2015-2018

Nous avons voté POUR. Ce projet élaboré en concertation avec les élus, les enseignants, les parents d'élèves, les associations et les animateurs intervenants sur le temps péri-scolaire (TAP), présente une étude complète de l'environnement des élèves et propose des modalités pratiques sérieuses acceptées par tous.

Protection Fonctionnelle du Maire

Vos élus de l'opposition ont voté CONTRE cette protection fonctionnelle qui, bien que légalement discutable, est une véritable offense envers les salariés et syndiqués de l'usine de Fumel qui ont mené une bataille exemplaire pendant plusieurs semaines pour sauver leur emploi mais également envers tous les Fumélois qui devront indirectement financer les coûts liés à ce procès en diffamation. Certains élus de la majorité ont eux aussi marqué leur mécontentement en votant CONTRE cette délibération ou en S'ABSTENANT, preuve que le sujet divise les Fumélois. Ce vote, à la demande du maire permet que ses frais de justice soient pris en charge par la ville. Nous jugeons, comme beaucoup de nos concitoyens, cette démarche moralement scandaleuse et indécente. Dans les faits, soit le maire est condamné et c'est la ville qui paiera, soit dans le cas contraire les sommes allouées seront reversées à la commune. Toutefois, notre requête était, lors du Conseil, qu'en cas de "défaite" du Maire, les sommes engagées par les Fumélois soient remboursées par le Maire. Nous serons présents à l'audience publique qui se tiendra le vendredi 18 décembre 2015 au Tribunal d'Agen à 14h.

Vous pouvez nous contacter par mail à l'adresse : avecvous-fumel2014@hotmail.com

Comme chaque année pour la présentation des vœux, la Municipalité vous convie au Spectacle cabaret qui se déroulera le 10 Janvier au Centre Culturel Paul Mauvezin.

Vos élus d'opposition vous souhaitent un Joyeux Noël et d'agréables Fêtes de Fin d'Année



Meilleurs Vœux pour 2016



PAGE DE LA MAJORITÉ GROUPE FUMEL - HORIZON 2020

Les mois passent et les collectivités doivent toujours composer avec un gouvernement qui ressemble chaque jour davantage à un bateau ivre. Dernier épisode en date : **les tergiversations autour de la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement**. Alors qu'il était prévu de mettre en application cette réforme en 2016, le gouvernement a finalement décidé, début novembre, de la retirer du projet de loi de finances. Etrange décision alors qu'on nous annonçait une réforme nécessaire afin de gommer un certain nombre d'inégalités. En réalité, après approfondissement de la question, **le gouvernement vient de s'apercevoir que sa réforme créerait d'autres inégalités bien plus profondes**, comme le dénonçait une motion des maires que nous avons votée en conseil municipal. Ce recul du gouvernement montre, une nouvelle fois, son **incapacité à envisager les problématiques dans leur ensemble**.

Faire respecter l'Etat de droit

Ce gouvernement, à force de s'interroger sur les réformes qu'il doit entreprendre sans savoir comment s'y prendre, en oublie ses obligations, notamment celle de faire respecter l'Etat de droit sur notre sol. **Il est ainsi anormal que le maire ait été contraint de taper du poing sur la table pour faire débloquent l'avenue de l'Usine** alors qu'un protocole d'accord avait été signé avec tous les acteurs de l'entreprise de MétalTemple Aquitaine. Comme d'habitude, fidèles à leur parole, les collectivités du Fumélois ont respecté leurs engagements, ce qui n'est, à ce jour, pas le cas de tout le monde..

Que le maire soit **obligé de hausser le ton** pour obtenir la levée d'un blocus qui n'avait plus lieu d'être et qui asphyxiait l'économie locale, témoigne de la faiblesse d'un Etat en perdition. Considérant que **son intervention était motivée par la défense des administrés qui réclamaient un retour à la normale**, la majorité municipale a décidé de lui accorder la protection fonctionnelle. Celle-ci a pour but de prendre en charge les frais de procédures occasionnés par une plainte déposée par certains syndicats suite à son intervention dans la presse. Contrairement aux affirmations de l'opposition, **en cas de condamnation du maire, ce n'est pas la collectivité qui serait contrainte de payer** les dédommagements mais Jean-Louis Costes lui-même. Au contraire, si ce sont les syndicats qui sont condamnés, **le maire reversera l'argent à la collectivité**. Cette vérité mérite d'être rappelée à ceux qui, dans le meilleur des cas, n'ont pas compris en quoi consistait la protection fonctionnelle ou, dans le pire des cas, colportent de fausses informations auprès de nos administrés.

Des séances ouvertes à tous

Nous rappelons, par ailleurs, aux membres de l'opposition que c'est à la fois pour des raisons techniques mais aussi financières que les débats en conseil municipal ne peuvent être retranscrits dans leur intégralité. **Les séances étant ouvertes au public et à la presse, ils ne peuvent reprocher à la majorité de ne pas laisser la démocratie s'exprimer**. Là aussi, on peut attendre de leur part un peu plus de mesure...

état civil

Mariages

- BAYLE Yves et PICCO Brigitte
- BERTEN Philippe et HAGE Helena
- BISSECK Sidoine et STAMBENE Marie-Noëlle
- CALL Jean-Michel et SANCHEZ Maria
- DELGRANGE Sullivan et SOULARD Laure
- AL FAKIH EL IDRISSE Moulay et MARQUES Laetitia
- ESPEYRAC Fabrice et BENIGNO Elodie
- GARCIA Cédric et PARDAL Laetitia
- GUAGLIO Michel et PINHEIRO Nathalie
- HAMEAU Grégory et SALANDIN Martine
- LEFEVRE Sylvain et ROCHA Adeline
- LEGLISE David et CAPELLI Delphine
- MALOUIER Laurent et BERGINE Séverine
- MATHIEU Claude et LAMOUREUX Béatrice
- NOVAIS Fernando et GAUDRY Yolande
- POUGET Sébastien et GOMES Nadine
- SEBBAR Mourad et MAHJOUBI Mouna
- TEYSSIER Julien et TEYSSEDOU Adeline
- TOUIL El Houssaine et BADAOUI Kheira

Naissances

- BELGACHA Anouar
- BELMANCAR Adam
- BOUAMINE Adam
- DUVAL Vanessa Priscilla Sandra
- EL BEITA Noor
- EL FAZAZI Amina
- EL GHOUL Malac
- FAUVEL Mélina Ilona Kélya
- GHERAIBIA Issam
- GHERAIBIA Kamil
- LAHALLIER Martin Thomas Estéban
- LESPES Soana
- MDOUER MOHAMED Rania Naïma Zahra
- MECQUESSE Kévene Eric Paul Kevin Brian
- NOMEL LARUT Emmanuel Chris
- RABEH Anas
- RIGAUX Thibault Jérôme Yannis José

Décès

- ALEJO ALVAREZ née GAY Léonie
- ALONSO née BAZYCH Martine
- ANTONIO née SANCHEZ Georgette Jeanne
- AUGUSTO Alfredo
- BALLARIN née CHARTRON Christiane
- BARRAUD née DELATTRE Marcelle Mireille
- BLONDET Jean-Pierre Georges
- BRUCO Manuel Joaquim
- BYTTEBIER René Louis
- CHANTAL née CASTELLA Mercédès
- CHARVOLEN née CABANES Gabrielle Inès
- CRAMAIL Gaston
- DABAT Ida
- DE RAM Michel Claude
- DIAS née ASPECADA Aldina Olema
- DOMERGUE née THIERES Monique Jeanne
- DRURE Serge
- DUFOUR née FORY Solange Christiane
- FERNANDEZ Antoine
- GARRIGUES André Joseph
- GOUYOU DELMON née FILISETTI Monique Victoria
- GRAIN Daniel Michel
- HANOU Mohamed Seghir
- HENNEUSE née CAMBOU Gisèle Marguerite
- JAYANT née CARLES Yvonne
- LABARTHE René
- LEGAGNEUR née MARIE Christiane
- LEOCADO Amavel Auguste
- LOBAO née BATISTA Maria Odette
- MAGASSA Abdoulay
- MARCATI René Célio
- MICHEL Jean Alphonse
- MOLINA née BROSSERON Marie Yvonne
- MONDOM CORREIA Joaquim Augusto
- MORENO née DURAND Simone Marie
- PENNEC Alain Jean
- PEYROT Marc
- PISTORE Igino Carlo
- RAMOS TORRES Ciriaco
- REBOIS Marius Lucien
- RODRIGUES née AGUEDA FERREIRA Lucinda
- ROLLAND Pierre
- ROMAND née BAGARRE Augustine
- RUIZ née BERMEJO Claudette
- SCARAMUZZINO née COUDERC Jacqueline Eliette
- SERRES Pierre Gabriel
- SOARES née GOMES SOARES Palmira
- SYLVESTRE née DESSORT Irène
- VANLANGENDONCK Edmonde Marie
- VECSLER Malvine
- VECSLER Peter
- VIGNALS Jacques



VENDREDI 19 JUIN

FÊTE DE LA MUSIQUE

Le centre ville de Fumel était bien animé à l'occasion de la fête de la musique : en plus du concert proposé par la mairie en partenariat avec After Before, place du château, de la musique résonnait aux restaurants «La Brasserie» et «La Table de Brigitte» (photo).



MERCREDIS 27 MAI ET 4 NOVEMBRE

JARDIN «LA FLEUR DE L'ÂGE»

Les résidents de l'hôpital, les enfants de l'école Jean JAURÈS et du Centre de Loisirs du Foulon se sont retrouvés en mai et en novembre pour planter ensemble des fleurs dans un jardin créé sur la Voie Verte, au niveau de l'ancienne gare.



SAMEDI 31 OCTOBRE

FÊTE DE L'AUTOMNE À BONAGUIL

Enfants et parents sont venus profiter des animations mises en place à Bonaguil pour la 1^{ère} édition de la Fête de l'Automne : création de blasons, atelier autour du chevalier, frappe de monnaie, jeux anciens, balade contée avec Eric LEURENT ...



DU 22 AOÛT AU 20 SEPTEMBRE

EXPOSITION DE MARIE BARRUECO

Les galeries du château de Fumel accueillait jusqu'ici uniquement les groupes d'artistes. Pour la première fois, une peintre a présenté seule ses tableaux : Marie BARRUECO a exposé près de 80 toiles que plus de 800 personnes sont venues admirer.

DÈS LE 1^{ER}
DÉCEMBRE, VISITEZ
LES DÉCORS DE
NOËL SOUS LES
ARCADES DU
CHÂTEAU DE FUMEL !



LE

NOËL

DES ENFANTS

AU CHÂTEAU DE FUMEL

LE 12 DÉCEMBRE À PARTIR DE 14H

G R A T U I T

Tout le programme sur www.fumel-fr.com

Voeux à la population

Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel, et toute l'équipe du Conseil Municipal vous souhaitent un bonne année 2016 !

Un spectacle vous sera offert lors des voeux de la municipalité le dimanche 10 janvier à 15h au Centre Culturel Paul Mauvezin avec



la nouvelle Revue Cabaret de Michel DE SARLY

«SENSATIONS»